

CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

SEANCE PUBLIQUE DU 8 OCTOBRE 2007

--oOo--

DELIBERATION N° 5

**OBJET** : **RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5  
PROGRAMME D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE NATUREL**

**RAPPORTEUR** : **M. Henri DEMAY**

**DELIBERATION** :

LE CONSEIL GENERAL,  
VU le rapport N° 5 de son Président  
Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** :

- d'émettre un avis favorable sur les demandes d'aides ci-après et d'allouer les subventions suivantes, à financer sur le produit de la TDENS :
  - Association Accueil et Découverte en Conflent : **10 000 €**, soit 25% d'un montant total de 40 000 €, afin de financer la réalisation de livrets pédagogiques sur le thème des forêts du Canigou ;
  - Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées Orientales : **2 300 €**, soit 20% d'un montant total de 11 500 €, afin de financer l'organisation des journées de valorisation des actions menées par le Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées Orientales et la réalisation de l'exposition « Littoral Roussillonnais » réalisée pour le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'association ;
  - ACCA de Corbère les Cabanes : subvention forfaitaire de **1 000 €**, pour la réalisation d'une expérimentation correspondant à l'installation d'une dizaine de miradors de tir ;
  - ACCA de Pézilla La Rivière : subvention forfaitaire de **1 500 €**, pour l'acquisition de matériels d'ensemencement.
  - AAPPMA Font Romeu Carlitte : subvention de **3 165 €** afin de permettre la mise en oeuvre des actions 2007 relatives à la préservation de l'environnement et à la sensibilisation des plus jeunes à la rivière et à la nature ;
- d'autoriser le versement d'acomptes sur les subventions allouées ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer, au nom et pour le compte du Département toutes pièces afférentes aux diverses opérations précitées;
- d'émettre un avis favorable à l'adhésion, à titre gratuit, du Conseil Général au réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc Roussillon et d'approuver le contenu de la charte de ce réseau;
- d'autoriser le Président à signer cette charte ;
- d'émettre un avis favorable à l'adhésion du Conseil Général à l'association Rivages de France
- d'autoriser le paiement d'une cotisation pour 2008 d'un montant de 1 800 € pour l'adhésion à l'Association Rivages de France

Les crédits sont inscrits aux chapitres 011 et 65 du Budget Départemental.

La présente délibération a été adoptée en séance publique par 22 voix pour 9 abstentions.

Le vote a eu lieu à main levée.

**ONT VOTE POUR :**

Jean-Louis ALVAREZ, M. Georges ARMENGOL, M. Pierre AYLAGAS, M. Christian BOURQUIN, M. Alain BOYER, M. Louis CASEILLES, M. Guy CASSOLY, M. Jean CODOGNES, M. Henri DEMAY, M. Pierre ESTEVE, M. Robert GARRABE, M. Jean-Jacques LOPEZ, M. Marcel MATEU, M. Michel MOLY, M. René OLIVE, Mme Marie-Cécile PONS, M. Elie PUIGMAL, M. Bernard REMEDI, M. Alexandre REYNAL, M. Antoine SARDA, M. Fernand SIRE, M. Jean VILA (absent ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis ALVAREZ)

**SE SONT ABSTENUS :**

M. Christian BLANC, M. Jacques BOUILLE (absent ayant donné pouvoir à M. Jean SOL), M. Henri CARBONELL, M. Jean-Luc ENGLEBERT, M. Serge FA, M. Jean MAYDAT, M. Jean RIGUAL, M. Pierre ROIG, M. Jean SOL

La séance était présidée par Monsieur Christian BOURQUIN et Monsieur Marcel MATEU faisait fonction de secrétaire.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,**

**Christian BOURQUIN**